

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010
Soutien financier aux actions de politique de la Ville : C.I.D.F.F. (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles)

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville est mise en œuvre à Châtellerauld depuis 2000. Cette politique contractuelle et cet engagement partenarial entre l'État, la ville de Châtellerauld et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais se sont opérés au travers du contrat de ville de 2000 à 2006, puis au travers du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) depuis 2007.

Cette politique de cohésion sociale concerne particulièrement les quartiers définis comme prioritaires (ZUS d'Ozon – Les Renardières, et Châteauneuf) et leurs populations, et se décline en cinq grandes thématiques :

- I L'accès à l'emploi et le développement économique,*
 - II L'amélioration de l'habitat et la rénovation urbaine,*
 - III. La réussite éducative et l'égalité des chances,*
 - IV. La citoyenneté et la prévention,*
 - V L'accès à la santé,*
- et de manière transversale, elle vise la lutte contre les discriminations et le lien social.*

Au titre de cette politique, l'association CIDFF (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles) a établi une action dont l'objet porte sur les problématiques de parentalité et de santé mentale souvent abordées dans ses services par des populations habitantes, exprimant un besoin de soutien des fonctions parentales et d'une écoute psychologique.

* * * * *

VU la loi n° 2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

CONSIDERANT les objectifs fixés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en particulier en direction des populations des quartiers visés,

CONSIDERANT l'adéquation avec les priorités du CUCS de l'action « Soutien à la parentalité » proposée par le Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF),

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association CIDFF (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles), une subvention de 4 000 € pour son action « Soutien à la parentalité ».
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer les pièces relatives à son objet.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 824/6574/4510.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 07/10/2010 n° 2727
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS